



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 4 JANVIER 2022 À 18H00,  
Au siège de GRAND LAC**

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Louis ALLARD
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MERY	Nathalie FONTAINE	
LE MONTCEL	Antoine HUYNH	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
CHANAZ	Yves HUSSON
LA BIOLLE	Julie NOVELLI
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN

**Autres présents non votants :**

Olivier BERLIOUX	Directeur de cabinet
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur général adjoint des services
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante du service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 décembre 2021 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 7 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 24 présents et 25 votants (présents et représentés). Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 3      Année : 2022  
Exécutoire le : 11 JAN. 2022  
Affichée le : 11 JAN. 2022  
Visée le : 11 JAN. 2022

### MARCHES PUBLICS

#### Marché n°2021-047

#### Nettoyage des sites touristiques de Grand Lac - Attribution

Monsieur le Président rappelle que l'accord cadre porte sur le nettoyage des sites touristiques de Grand Lac. Ce marché correspond plus spécifiquement aux équipements et site allant des Mottets au Fil de l'eau, en passant par la promenade du Lac et les Gorges du Sierroz, en intégrant différents sanitaires qui peuvent être sur des plages.

Il a été lancé le 25 octobre 2021. Le marché en cours se termine le 28 février 2022.

Il n'est pas décomposé en lots.

Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire de service à bons de commande, avec un maximum annuel de 150 000 € HT. Cet accord cadre est passé pour un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, renouvelable 3 fois par reconduction tacite.

Au vu des critères d'attribution (60% prix et 40% valeur technique), la Commission d'Appel d'Offres réunie le mardi 14 décembre 2021 propose de retenir l'entreprise suivante :

- STEAM Multi-Services. Le montant estimatif annuel : 69 432,86 € HT

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Il est précisé que les crédits seront inscrits au budget 2022 (Mottets / promenade : 3205 / 6117 ; Plages: 271).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché ci-dessus présenté à l'entreprise indiquée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché n°2021-047 présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 4 janvier 2022

Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Jean-Claude LOISEAU

- Délégués en exercice : 33
- Présents et représentés : 25
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Marché n.2021-047 - Nettoyage des sites touristiques de Grand Lac - Attribution

**Date de transmission de l'acte :** 11/01/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 11/01/2022

**Numéro de l'acte :** d3981 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220104-d3981-DE

**Date de décision :** 04/01/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)